



**COMPTE RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Mardi 2 avril 2019**

Nombre de Conseillers en exercice : 11  
Nombre de Conseillers présents : 11  
Nombre de Conseillers votants : 11

Le mardi 2 avril 2019 à 20 heures 30,

Le Conseil Municipal est dûment convoqué par Monsieur le Maire, le mardi 2 avril 2019 à 20h30, à la salle du Conseil de la commune, sous la présidence de Monsieur Nicolas VADROT, Maire.

Etaient Présents : BALAUD Elisabeth, BOUCHER Jean-Pierre, BOULANT Gabrielle, COUSOT Gilles, DROGUET Jean-Pierre, GRANDVALLET Alain, MARTIN Claude, MORA Rémi, RONSTALDER Anne-Eléonore, VADROT Nicolas, VANCON Marie-Line.

Secrétaire de séance : Madame RONSTALDER Anne-Eléonore

## Ordre du jour

- **01 – BUDGET ASSAINISSEMENT :**
  - Approbation du Compte Administratif 2018
  - Approbation du Compte de Gestion 2018
  - Approbation de l'Affectation de résultat
  - Approbation du Budget Primitif 2019
- **02 – BUDGET LOTISSEMENT :**
  - Approbation du Compte Administratif 2018
  - Approbation du Compte de Gestion 2018
  - Approbation de l'Affectation de résultat
  - Approbation du Budget Primitif 2019
- **03 – BUDGET COMMUNE :**
  - Approbation du Compte Administratif 2018
  - Approbation du Compte de Gestion 2018
  - Approbation de l'Affectation de résultat
  - Vote des 4 taxes
  - Approbation du Budget Primitif 2019
- **04 – TRANSFERT DE VOIRIE DEPARTEMENTALE (RD3)**
- **05 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**
- **06 – COUPE SANITAIRE PARCELLE N°3**
- **07 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**
- **AFFAIRES DIVERSES**

**01 – BUDGET ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT ET BUDGET PRIMITIF**

**✚ COMPTE ADMINISTRATIF :**

Madame BOULANT, première adjointe, présente le Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement qui peut se résumer ainsi :

CA 2018 – Assainissement	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	Totaux
RECETTE	51 298,44 €	50 389,44 €	<b>101 687,88 €</b>
DEPENSE	26 760,79 €	42 909,09 €	<b>69 669,88 €</b>
TOTAUX			
Excédent 2018	24 537,65 €	7 480,35 €	
Excédent 2017	0 €	0 €	
Déficit 2018	0 €	0 €	
Déficit 2017	46 376,83 €	0 €	
	<i>Déficit Cumulé de 21 839,18 €</i>	<i>Excédent Cumulé de 7 480,35 €</i>	

**Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuve à la majorité requise (9 POUR / 1 ABSTENTION) le Compte Administratif 2018 du Budget Assainissement.**

**✚ COMPTE DE GESTION :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Compte de Gestion proposé par Monsieur le Trésorier. Les résultats sont conformes au Compte Administratif,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité requise (10 POUR / 1 ABSTENTION)**

**APPROUVE** le Compte de Gestion du Budget Assainissement tel que présenté.

**✚ AFFECTATION DU RESULTAT :**

**Considérant que** le Budget fait apparaitre :

- Un Déficit d'Investissement 2017 de : **46 376,83 €**
- Un Excédent d'Investissement 2018 de : **24 537,65 €**
- Soit un Déficit d'Investissement cumulé de : **21 839,18 €**
  
- Un Excédent de Fonctionnement 2017 de : **0 €**
- Un Excédent de Fonctionnement 2018 de : **7 480,35 €**
- Soit un Excédent de Fonctionnement cumulé de : **7 480,35 €**

**Vu** les restes à réaliser en Recette : **0 €**

**Vu** les restes à réaliser en Dépense : **0 €**

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à la majorité requise (10 POUR / 1 ABSTENTION)**

**DECIDE** de l'affectation suivante :

Compte de Dépense 001 : **21 839,35 €**

Compte 1068 : **7 480,35 €**

**BUDGET PRIMITIF :**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019 de l'Assainissement :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses</b>			
Chap. 011 - Charges à caractère général	6 550,00 €	Chap. 040 - Opérations d'ordre de transfert	10 853,65 €
Chap. 23 - Virement à la section d'investissement	22 870,20 €	Chap. 16 - Emprunts et dettes assimilés	16 553,94 €
Chap. 042 - Opération d'ordre de transfert	20 250,00 €	Chap. 21 - Immobilisations corporelles	1 373,78 €
Chap. 66 - Charges financières	19 168,92 €	Chap. 001 - Solde d'exécution reporté	21 839,18 €
Chap. 67 - Dépenses exceptionnelles	250,00 €		
	<b>69 089,12 €</b>		<b>50 600,55 €</b>
<b>Recettes</b>			
Chap. 042 - Opération d'ordre de transfert	10 853,65 €	Chap. 021 - Virement de la section exploitation	22 870,20 €
Chap. 70 - Ventes de produits	245 235,47 €	Chap. 040 - Opération d'ordre de transfert	20 250,00 €
Chap. 74 - Subventions	1 939,17 €	Chap. 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	7 480,35 €
	<b>269 089,12 €</b>		<b>50 600,55 €</b>

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (10 POUR / 1 ABSTENTION), le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2019 de l'Assainissement.

**02 - BUDGET LOTISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT ET BUDGET PRIMITIF**

**COMPTE ADMINISTRATIF :**

Madame BOULANT, première adjointe, présente le Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement qui peut se résumer ainsi :

CA 2018 - Lotissement	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	Totaux
<b>RECETTES</b>	64 438,00 €	66 973,46 €	<b>131 411,46 €</b>
<b>DEPENSES</b>	2 535,46 €	66 973,46 €	<b>69 508,92 €</b>
<b>TOTAUX</b>			
Excédent 2018	61 902,54 €	0 €	
Excédent 2017	0 €	10 274,50 €	
Déficit 2018	0 €	0 €	
Déficit 2017	83 785,14 €	0 €	
	<b>Déficit Cumulé de 21 882,60 €</b>	<b>Excédent Cumulé de 10 274,50 €</b>	

Après en avoir délibéré, les conseillers municipaux approuve à la majorité requise (9 POUR / 1 ABSTENTION) le Compte Administratif 2018 du Budget Lotissement.

**✚ COMPTE DE GESTION :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Compte de Gestion proposé par Monsieur le Trésorier. Les résultats sont conformes au Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à la majorité requise (10 POUR / 1 ABSTENTION)

APPROUVE le Compte de Gestion du Budget « Lotissement HUNT » tel que présenté.

**✚ AFFECTATION DU RESULTAT :**

Considérant que le Budget fait apparaitre :

- Un Déficit d'Investissement 2017 de : **83 785,14 €**
- Un Excédent d'Investissement 2018 de : **61 902,54 €**
- Soit un Déficit d'Investissement cumulé de : **21 882,60 €**
  
- Un Excédent de Fonctionnement cumulé 2017 de : **10 274,50 €**
- Un Excédent de Fonctionnement cumulé 2018 de : **0 €**
- Soit un Excédent de Fonctionnement cumulé de : **10 274,50 €**

Vu les restes à réaliser en Recette : **0 €**

Vu les restes à réaliser en Dépense : **0 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à la majorité requise (10 POUR / 1 ABSTENTION)

DECIDE de l'affectation suivante :

Compte de Dépense 001 : **21 882,60 €**

Compte de Recette 002 : **10 274,50 €**

**✚ BUDGET PRIMITIF :**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019 du Lotissement :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
<b>Recettes</b>			
Chap. 70 – Produits des services	32 691,83 €	Chap. 040 – Opération d'ordre de transfert	32 691,83 €
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transfert	0 €		
Chap. 74 – Dotations, subventions	2 080,00 €		
Chap. 002 – Excédent reporté	10 274,50 €		
	<b>45 046,33 €</b>		<b>32 691,83 €</b>
<b>Dépenses</b>			
Chap. 011 - Charges à caractère général	3 091,00 €	Chap. 040 – Opérations d'ordre de transfert	10 809,23 €
Chap. 042 – Opérations d'ordre de transfert	32 691,83 €	Chap. 001 – Déficit reporté	21 882, 60 €
Chap. 65 – Autre charges de gestion courantes	9 263,50 €		
	<b>45 046,33 €</b>		<b>32 691,83 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à la majorité requise (10 POUR / 1 ABSTENTION) le Budget Primitif 2019 du Lotissement.

**03 – BUDGET COMMUNE : COMPTE ADMINISTRATIF, COMPTE DE GESTION, AFFECTATION DU RESULTAT  
VOTE DES 4 TAXES ET BUDGET PRIMITIF**

**+ COMPTE ADMINISTRATIF :**

Madame BOULANT, première adjointe, présente le Compte Administratif 2018 du budget Commune qui peut se résumer ainsi :

CA 2018 - Commune	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION	Totaux
<b>RECETTES</b>	85 875,77 €	231 809,74 €	<b>317 685,51 €</b>
<b>DEPENSES</b>	164 683,99 €	170 319,80 €	<b>335 003,79 €</b>
<b>TOTAUX</b>			
<b>Excédent 2018</b>	0 €	61 489,94 €	
<b>Excédent 2017</b>	117 673,30 €	82 903,42 €	
<b>Déficit 2018</b>	78 808,22 €	0 €	
<b>Déficit 2017</b>	0 €	0 €	
	<i>Excédent Cumulé de 38 865,08 €</i>	<i>Excédent Cumulé de 144 393,36 €</i>	

Après en avoir délibéré et à la majorité requise (7 POUR / 3 ABSTENTIONS), les membres du Conseil municipal approuve le Compte Administratif 2018 de la Commune.

**+ COMPTE DE GESTION :**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le Compte de Gestion proposé par Monsieur le Trésorier. Les résultats sont conformes au Compte Administratif,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et avec la majorité requise (8 POUR / 3 ABSTENTIONS),

**APPROUVE** le Compte de Gestion de la Commune tel que présenté.

**+ AFFECTATION DU RESULTAT :**

Considérant que le Budget fait apparaitre :

- Un Excédent d'Investissement 2017 de : **117 673,30 €**
- Un Déficit d'Investissement 2018 de : **78 808,22 €**
- Soit un Excédent d'Investissement cumulé de **38 865,08 €**
  
- Un Excédent de Fonctionnement 2017 de : **82 903,42 €**
- Un Excédent de Fonctionnement 2018 de : **61 489,94 €**
- Soit un Excédent de Fonctionnement cumulé de : **144 393,36 €**

**Vu** les restes à réaliser en recette de fonctionnement : **0 €**

**Vu** les restes à réaliser en dépense d'investissement : **0 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à la majorité (8 POUR / 3 ABSTENTIONS),

**DECIDE** de l'affectation suivante :

Compte de Recette 001 : **38 865,08 €**

Compte de Recette 002 : **144 393,36 €**

**VOTE DES 4 TAXES :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (11 POUR),

DECIDE de ne pas augmenter les taux communaux pour l'exercice 2019.

Libellé	Taux de référence	Bases d'imposition prévisionnelles 2018	Produits attendus en 2018
Taxe d'habitation	<b>29,83 %</b>	117 800 €	35 140 €
Taxe Foncière Propriété Bâties	<b>23,00 %</b>	76 800 €	17 664 €
Taxe Foncière Propriété non Bâties	<b>23,07 %</b>	25 500 €	5 883 €
Compensation Fiscal des Entreprises	<b>17,99 %</b>	5 700 €	1 025 €
<b>TOTAL :</b>			<b>59 712 €</b>

**BUDGET PRIMITIF :**

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2019 de la Commune :

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
<b>Dépenses</b>			
<b>Chap. 011</b> - Charges à caractère général	69 910,00 €	<b>Chap. 20</b> - Immobilisations incorporelles	2 000,00 €
<b>Chap. 012</b> - Charges de personnel	43 000,00 €	<b>Chap. 204</b> - Subventions d'équipement versées	17 500,00 €
<b>Chap. 014</b> - Atténuation de produits	5 800,00 €	<b>Chap. 21</b> - Immobilisations corporelles	11 500,00 €
<b>Chap. 65</b> - Autres charges de gestion courante	36 250,00 €	<b>Chap. 23</b> - Immobilisations en cours	2 500,00 €
<b>Chap. 66</b> - Charges financières	3 135,32 €	<b>Chap. 16</b> - Emprunts et dettes assimilés	11 013,04 €
<b>Chap. 022</b> - Dépenses imprévues	2 500,68 €		
<b>Chap. 023</b> - Virement à la section d'investissement	10 000,00 €		
<b>Chap. 042</b> - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 420,00 €		
	<b>176 016,00 €</b>		<b>44 513,04 €</b>
<b>Recettes</b>			
<b>Chap. 013</b> - Atténuation de charges	8 350,00 €	<b>Chap. 13</b> - Subventions d'investissement	8 000,00 €
<b>Chap. 70</b> - Produits et services	28 050,00 €	<b>Chap. 021</b> - Immobilisations en cours	10 000,00 €
<b>Chap. 73</b> - Impôts et taxes	78 616,00 €	<b>Chap. 10</b> - Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00 €
<b>Chap. 74</b> - Dotations et participations	48 100,00 €	<b>Chap. 24</b> - Produits de cessions	4 500,00 €
<b>Chap. 75</b> - Produits de gestion courante	12 900,00 €	<b>Chap. 040</b> - Opérations d'ordre transferts entre sections	5 420,00 €
<b>Chap. 002</b> - Solde d'exécution reporté ou anticipé	144 393,36 €	<b>Chap. 002</b> - Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	38 865,08 €
	<b>320 409,36 €</b>		<b>76 785,08 €</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à la majorité requise (8 POUR / 3 CONTRE) le Budget Primitif 2019 de la Commune.**

#### **04 – TRANSFERT DE VOIRIE DEPARTEMENTALE (RD3i)**

Monsieur Le Maire indique qu'une réunion de démarrage concernant l'aménagement du carrefour RD3i a eu lieu avec le Conseil Départemental ; les travaux commenceront fin mai.

Il rappelle que lors de ces travaux, la chaussée (RD3i) sera rénové jusqu'au lavoir et que le réseau d'eau potable s'étendant du pont jusqu'à la Mairie sera entièrement rénové.

En contrepartie de la rénovation de la RD3i et de l'aménagement du carrefour, le Conseil Départemental souhaite rétrocéder la route départementale à la commune comme il l'avait été évoqué lors de précédents Conseils.

Monsieur Le Maire rappelle que l'entretien et le salage de cette voie est déjà à la charge de la commune en partenariat avec la commune d'Haréville.

Monsieur Le Maire propose aux conseillers municipaux de délibérer sur la rétrocession de la RD3i à la commune par le département.

**Après en avoir délibéré et à la majorité requise (8 POUR / 3 CONTRE), le Conseil Municipal approuve la rétrocession de la RD3i à la commune.**

#### **05 – SUBVENTIONS ASSOCIATIONS**

##### **L'Amicale des Sapeurs-Pompiers :**

Comme chaque année depuis l'incendie de la Mairie, Monsieur Le Maire propose au Conseil de répondre favorablement à la demande de subvention de l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de l'agglomération de VITTEL – CONTREXEVILLE – MANDRES-SUR-VAIR – REMONCOURT – VALFROICOURT, qui pour rappel, a été d'un grand soutien lors de cet incendie.

Ainsi Monsieur Le Maire soumet au vote l'attribution d'une subvention à hauteur de 150 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil décident d'octroyer une subvention à hauteur de 150 € à l'amicale des Sapeurs-Pompiers.**

##### **L'Association des Producteurs Réunis des Coteaux du Montfort :**

Monsieur Le Maire présente la demande de subvention au Conseil Municipal, relative à la pose de panneaux publicitaires permettant à la Coopérative d'avoir une meilleure visibilité.

Monsieur le Maire indique qu'une facture ainsi qu'une attestation sur l'honneur sont à l'appui de la demande de subvention.

Monsieur Le Maire propose ainsi aux conseillers municipaux d'attribuer à l'Association des Producteurs Réunis des Coteaux du Montfort une subvention à hauteur de 200 €.

**Après en avoir délibéré et à la majorité requise (8 POUR / 3 ABSTENTIONS), le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention à hauteur de 200 € aux Producteurs Réunis des Coteaux du Montfort.**

##### **L'Association des Anciens Combattants OPEX :**

Monsieur Le Maire évoque la demande de subvention de l'Association des Anciens Combattants OPEX, relative à l'entretien et au fleurissement des monuments aux morts et des tombes d'anciens combattants.

Monsieur Le Maire met en avant les précédentes actions de l'association, notamment la restauration de la tombe de la famille MAIRET (soldat mort pour la France) et du Monuments aux morts.

Monsieur Le Maire soumet au vote du Conseil Municipal l'octroi d'une subvention à hauteur de 150 € à l'Association des Anciens Combattants.

**Après en avoir délibéré et à la majorité requise (9 POUR / 2 ABSTENTIONS) décide d'octroyer une subvention à l'Association des Anciens Combattants à hauteur de 150 €.**

 L'Association AMAP du Montfort :

Monsieur Le Maire présente aux conseillers la demande de subvention de l'AMAP du Montfort, relative à l'organisation de marchés ouverts au public, de soirées et d'ateliers intergénérationnels, à laquelle adhère aujourd'hui une vingtaine de familles equevillonnnes.

Ainsi Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'attribuer une subvention à hauteur de 150 euros à l'Association AMAP du Montfort.

**Après en avoir délibéré et à la majorité requise (9 POUR / 3 CONTRE), le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention à hauteur de 150 € à l'association AMAP du Montfort.**

### 06 – COUPE SANITAIRE PARCELLE N° 3

Monsieur Le Maire rappelle le problème sanitaire lié à l'attaque de Scolytes sur la parcelle n°3 (déjà évoqué lors du Conseil du 19 décembre 2019) et indique que l'ONF demande à la commune de prendre une délibération autorisant une coupe sanitaire (à blanc). Cette coupe sanitaire est indispensable afin d'éviter toute propagation sur les parcelles voisines.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil autorise la coupe sanitaire de la parcelle n°3.**

### 07 – CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL

Monsieur Le Maire indique au Conseil que le contrat de Monsieur RINGEVAL Ludovic arrive à terme fin mai 2019 et qu'il souhaiterait le stagiairiser à compter de la date de la fin de son contrat PEC.

A ce titre, Monsieur Le Maire propose de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à 35 heures hebdomadaire. Entre l'entretien important de la STEP, la gestion régulière des bâtiments et des espaces verts, ainsi que les nombreux projets d'investissement dont la mise à jour des travaux sylvicoles, le volume horaire se justifie et permet bien entendu d'éviter des dépenses importantes engendrées par des sous-traitances.

Monsieur le Maire indique également qu'un projet de mutualisation du salarié et du matériel avec les communes de They-sous-Montfort et Domjulien est en cours (plusieurs réunions ont déjà eu lieu).

Ainsi Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil de mettre au vote la modification du tableau des effectifs afin de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet.

**Après en avoir délibéré et à la majorité requise (7 POUR / 1 ABSTENTION / 1 CONTRE)<sup>1</sup> Le Conseil Municipal :**

- **Décide de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial à temps complet (35 heures hebdomadaires) à compter du 1er mai 2019 et modifie le tableau des emplois en conséquence.**
- **Approuve l'affectation de crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi au budget primitif, chapitre 12**
- **Autorise le Maire à signer tous documents afférents à cette création d'emploi.**

<sup>1</sup> Afin d'assurer une meilleure sérénité des débats, la séance du Conseil a dû être passée à huit clos (8 POUR / 3 ABSTENTIONS).

### AFFAIRES DIVERSES

 Travaux d'exploitation 2019 et affouage :

Monsieur Le Maire indique qu'à la demande de l'ONF, l'équipe municipale doit délibérer sur :

- La destination des produits des coupes des parcelles 20 et 21 :

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit la destination des produits des parcelles 20 et 21 :**

- ❖ Une partie en vente des grumes façonnées au cours de la campagne 2019/2020
- ❖ Une partie en partage en nature des autres produits (houppiers et petits bois) entre les affouagistes.

- La désignation des garants responsables :

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, Monsieur MORA Rémi, Monsieur MARTIN Claude et Monsieur COUSOT Gilles, sont désignés comme garants responsables.**



- Le délai unique d'exploitation :

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité le Conseil Municipal décide de fixer le délai unique d'exploitation, façonnage et vidange des bois partagés en affouage au 15 septembre 2020.**

- Le montant de la taxe affouage :

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent le maintien de la taxe affouage à 5 euros.**

- L'autorisation de signature de Maire :

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer les contrats et conventions nécessaires.**

#### Déploiement Fibre Optique :

Monsieur Le Maire rappelle que lors d'un précédent Conseil, le projet de la mise en place de la fibre optique avait été évoqué et celui-ci devrait débuter prochainement (début mai). Le raccordement aux particuliers aura lieu dans un second temps (fin d'année).

**Fin de séance à 22h00.**